



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pérennité des campings dits « traditionnels »

Question écrite n° 17393

Texte de la question

Mme Mélanie Thomin interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des entreprises, du tourisme et de la consommation sur la pérennité des campings familiaux, dits « traditionnels ». En Finistère, comme actuellement à Fouesnant, des propriétaires de *mobil-homes* sont menacés d'expulsion, du fait de la vente de leur camping à des promoteurs immobiliers. Parfois, les gérants de camping les ont laissé investir toutes leurs économies dans un projet de tourisme de proximité, en toute mauvaise foi, alors même qu'ils avaient l'intention de vendre. Ce phénomène s'observe sur l'ensemble du littoral atlantique. C'est donc l'avenir même de ces campings familiaux qui est en jeu. Quand ils ne disparaissent pas à cause de la pression immobilière, ils deviennent un produit financier, se transforment en produit de luxe. Peu à peu, les emplacements nus pour tente, caravane ou camping-car disparaissent, et avec eux, un mode de camping vecteur de l'accès aux vacances pour tous, au tourisme social également. Le camping est une institution française qui a permis la démocratisation des vacances : il doit perdurer. À cette fin, elle lui demande quelles sont les mesures prises ou les intentions du Gouvernement pour, à la fois, garantir les droits des petits propriétaires de *mobil-homes* à destination familiale et assurer la pérennité des campings « traditionnels », qui accueillent des campeurs sur emplacements nus.

Données clés

Auteur : [Mme Mélanie Thomin](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17393

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Entreprises, tourisme et consommation](#)

Ministère attributaire : [Entreprises, tourisme et consommation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2024](#), page 3133

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)